

---

planification préalable en ce qui concerne le maintien de la paix. Seul un réaménagement sensible de nos besoins propres nous a permis de fournir du personnel spécialisé à la FINUL, et ceci pour six mois seulement. J'invite une fois encore tous les États membres à étudier à nouveau la possibilité d'affecter du personnel, des services et du matériel à cette force d'urgence. Si l'on veut que le Secrétaire général soit en mesure de mener à bien les tâches que lui confie le Conseil de sécurité, et qui sont d'habitude fondées sur le principe d'une répartition géographique équitable, il doit avoir le plus de latitude possible quant à la sélection des ressources requises. La pénurie de personnel disponible dans le secteur des communications et du soutien logistique est particulièrement regrettable. Il est grand temps que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix émette des recommandations claires et catégoriques sur ces questions.

J'ai eu l'occasion, cette année, d'évaluer sur place la situation chypriote. J'en suis venu à la conclusion, à la suite de ma visite, que les parties au conflit devraient pouvoir régler leurs différends par la négociation.

Le Canada, une fois encore, est directement intéressé à la solution du problème chypriote. Les contingents canadiens rattachés à la Force des Nations Unies sont à Chypre depuis 14 ans, et certains de nos soldats en sont maintenant à leur quatrième tour d'affectation dans cette île. Nombre de Canadiens commencent à estimer que cette présence permanente de la Force retarde davantage qu'elle ne favorise la recherche d'une solution permanente.

Ce membre souverain de la communauté internationale a connu une histoire troublée. Je crois qu'il ne servirait à rien de vouloir identifier les responsables d'événements du passé. La communauté internationale attend toutefois du peuple chypriote qu'il utilise les ressources et le dynamisme qu'il partage avec ses voisins méditerranéens, ainsi que la bonne volonté qui subsiste, pour préparer un nouveau programme national qui comportera des garanties acceptables par toutes les parties intéressées. L'héritage du passé ne facilitera pas les choses et, à mon avis, l'entreprise sera même impossible si des négociations suivies ne sont pas instaurées entre les deux communautés. Sans un dialogue permanent, les rapprochements qui se dessinent de temps à autre resteront sans lendemain. Le Secrétaire général a offert ses bons offices aux parties, et je les incite à en tirer rapidement et pleinement avantage.

Je viens d'aborder d'importantes questions touchant la paix et la sécurité. Nous nous attendons également à ce que cette Assemblée, par ses délibérations, influe sur l'évolution des questions économiques et sociales qui sont vitales pour le bien-être de nos populations. La paix et la sécurité demeureront des objectifs distants tant qu'on n'accordera pas une attention suffisante aux besoins économiques et sociaux fondamentaux de l'humanité.

Au fur et à mesure que chacun de nos gouvernements s'attaque à ces problèmes dans le cadre de ses intérêts nationaux, nous devenons de plus en plus sensibles aux vastes répercussions de nos actions. Seules des politiques qui reconnaissent pleinement cette interdépendance des États et des problèmes pourront amener une amélioration du

---